

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions
- TPSGC
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0A1 / Noyau 0A1
Gatineau, Québec K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Training and Specialized Services Division/Division de
la formation et des services spécialisés
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
10C1, Place du Portage
Gatineau, Québec K1A 0S5

Title - Sujet HEALTH SERVICES - LAVAL IHC	
Solicitation No. - N° de l'invitation 47131-157436/A	Amendment No. - N° modif. 004
Client Reference No. - N° de référence du client 1000307436	Date 2013-02-20
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$ZH-115-25283	
File No. - N° de dossier 115zh.47131-157436	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2013-02-28	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Tanguay, Mike	Buyer Id - Id de l'acheteur 115zh
Telephone No. - N° de téléphone (819) 956-0545 ()	FAX No. - N° de FAX (819) 956-2675
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Modification no 004
No de demande : 47131-157436/A

Cette modification vise à:

- 1) Modifier la Demande de Proposition (DP) tel qu'indiqué dans la Section A.
 - 2) Répondre aux questions des fournisseurs concernant l'invitation tel qu'indiqué à la section B.
-

Section A - Modifications à la Demande de Proposition

Les modifications suivantes ont pour but d'intégrer l'attestation du contenu canadien aux attestations additionnelles préalables à l'attribution du contrat ainsi qu'à modifier le critère d'évaluation T03.

A la Partie 5 - Attestations:

Supprimer l'article 2. Attestations additionnelles préalables à l'attribution du contrat et Attestations additionnelles exigées avec la soumission, au complet.

Remplacer par:

2.1 Attestations additionnelles préalables à l'attribution du contrat

Les attestations énumérées dans la pièce joint 2 de la partie 5 devraient être remplies et fournies avec la soumission mais elles peuvent être fournies plus tard. Si l'une de ces attestations n'est pas remplie et fournie tel que demandé, l'autorité contractante en informera le soumissionnaire et lui donnera un délai afin de se conformer aux exigences. Le défaut de répondre à la demande de l'autorité contractante et de se conformer aux exigences dans les délais prévus aura pour conséquence que la soumission sera déclarée non recevable.

- 2.1.1 Formulaire de vérification de sécurité, de consentement et d'autorisation du personnel
- 2.1.2 Programme de contrats fédéraux
- 2.1.3 Attestation pour ancien fonctionnaire
- 2.1.4 Statut et disponibilité du personnel
- 2.1.5 Études et expérience
- 2.1.6 Attestation des prix ou taux
- 2.1.7 Attestation du contenu canadien

A la pièce jointe 2 de la partie 5

Supprimer le titre de la pièce-jointe "ATTESTATIONS ADDITIONNELLES PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION"

Remplacer par:

"ATTESTATIONS ADDITIONNELLES PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT"

A la pièce jointe 2 de la partie 5

Supprimer le sous-article 2.2 Attestations additionnelles exigées avec la soumission, au complet.

Insérer**2.1.7 Attestation du contenu canadien****2.1.7.1** Clause du Guide des CUA A3050T, Définition du contenu canadien**2.1.7.2** Cet achat est limité aux services canadiens.

Le soumissionnaire atteste que:

() le service offert est un service canadien tel qu'il défini au paragraphe 2 de la clause A3050T.

A la pièce-jointe 1 à la Partie 4 - Critères Techniques:

Supprimer le critère technique T03 au complet

Remplacer par:

T03	Le soumissionnaire doit produire des pièces justificatives certifiant que chacune des ressources proposées aux critère TO1 et T02 est autorisée à pratiquer la médecine dans la province du Québec, sans restriction.
------------	---

Section B - Questions et Réponses**Question 12**

Dans la modification 2 de l'invitation en page 3 au point 1.4, on cite la liste incluant le minimum de fournitures médicales que le fournisseur doit assumer. Tandis que dans la réponse de la question 8 (pages 5 et 6 de la modification), on retrouve une liste incluant les fournitures médicales de base fournies par l'Agence.

Hors, dans les deux listes, on retrouve « tensiomètre ».

Quelles sont précisément les fournitures médicales, quantités incluses, assumées par l'Agence?

Quelles sont précisément les fournitures médicales, quantités incluses, assumées par le fournisseur?

Réponse 12

Item 1:

Le tensiomètre à été inclus dans la liste de fournitures médicales fournies par l'ASFC dans la Modification de l'invitation 002 (réponse à la question 8) par erreur. Seules les fournitures médicales suivantes sont fournies par l'ASFC:

- Stéthoscope
- Thermomètre électronique
- Saturomètre (avec thermomètre)

Item 2:

En ce qui a trait aux fournitures médicales pour lesquelles le fournisseur est responsable, tel qu'indiqué a la Portée des Travaux de l'Énoncé des Travaux:

“L'entrepreneur doit constituer, contrôler et maintenir un stock limité de médicaments en vente libre, de certains médicaments d'ordonnance et de fournitures médicales afin de disposer d'une trousse d'urgence portable, comme indiqué à l'attachement à l'Annexe A, pour les situations d'urgence au Centre. L'entrepreneur doit établir et tenir à jour un système informatisé de contrôle, de suivi et de surveillance pour tous les médicaments en vente libre, les médicaments d'ordonnance et les fournitures médicales qui composent la trousse d'urgence portable. Une facture sera remise mensuellement, comme requis, au chef des opérations de l'ASFC, pour le remplacement de tout article épuisé; elle doit être accompagnée d'une copie du registre de contrôle, de suivi et de surveillance précisant l'utilisation et l'état de la réserve concernant les articles demandés. Pour les médicaments d'ordonnance prescrits aux détenus, le responsable de la pharmacie demandera le remboursement directement à l'administrateur des demandes du programme fédéral de santé intérimaire (PFSI).

Tous les autres coûts associés au stockage et au maintien de la réserve de fournitures médicales et des services pour le fonctionnement quotidien de la clinique du Centre de Détention, ainsi que les coûts de toutes les autres fonctions administratives requises pour l'accomplissement des tâches assignées au personnel médical, définies à la section 3.1. de l'Énoncé des Travaux sont la responsabilité de l'entrepreneur. Les fournitures médicales nécessaires pour gérer la clinique incluent au minimum; gants, pansements, abaisse-langues, papier pour couvrir les tables d'examen, tensiomètre, couvre-thermomètres, élimination des déchets médicaux dangereux, seringues, tampons d'alcool et petites tasses pour la distribution de médicaments.”

Vue la nature changeante des besoins médicaux quotidiens du centre, le Canada n'est pas en mesure de fournir une liste précise de fournitures médicales assumées par le fournisseur en dehors des fournitures médicales énumérées dans le paragraphe ci-haut.

Question 13

Compte tenu de la date limite de soumission qui s'approche rapidement, serait-il acceptable de proposer des ressources qui soient admissibles à être autorisées à pratiquer au Québec sans qu'elles ne soient couramment autorisées?

Réponse 13

Non, il n'est pas acceptable de proposer des ressources qui soient admissibles à être autorisées à pratiquer au Québec sans qu'elles ne soient présentement autorisées. Les ressources proposées doivent être présentement autorisées à pratiquer dans la province du Québec.

LES MODALITÉS DE L'INVITATION DEMEURENT LES MÊMES